

Communiqué de presse
du 28 avril 2010

Réforme de la catégorie B : premières mesures pour une mise en musique

Au lendemain de l'adoption par l'Assemblée Nationale du projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique, le Csfpt réuni en séance plénière traitait des premiers textes portant sur la mise en œuvre de la réforme de la catégorie B.

9 projets de décrets étaient inscrits initialement à l'ordre du jour dont 6 concernaient le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux de la filière technique-issu de la réforme de la catégorie B.

Deux décrets statutaires et quatre décrets relatifs aux modalités d'organisation des concours et des examens professionnels du cadre d'emplois de technicien ont fait l'objet d'un avis favorable du CSFPT après que la DGCL ait accepté une partie des 50 amendements déposés par les organisations syndicales et les représentants des employeurs territoriaux au cours de cette séance. Preuve, s'il en était encore besoin, de l'intérêt du travail effectué par les membres du CSFPT pour améliorer les textes proposés par le gouvernement.

Un projet de décret modifiant le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux a fait l'objet d'un avis favorable. Ce projet de décret introduit des spécialités dans l'organisation des concours.

Enfin, et à la demande des organisations syndicales, les projets de décret et d'arrêté dits « balai » modifiant les modalités d'organisation des examens professionnels de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ont été retirés de l'ordre du jour, dans l'attente de l'examen d'un rapport en auto-saisine à ce sujet au mois de juin prochain.

A suivre.....

La prochaine réunion du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale
aura lieu le 30 juin 2010.